|  |  |
| --- | --- |
| **Avenant au mandat de vente** | n° du 14/05/2024 |

Adresse du bien à vendre : 12 rue Archipêtre Noël 24290 MONTIGNAC

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandant** | **Mandataire** |
| PERU Carole  52 Route de l'Abbé Breuil 24200 SARLAT-LA-CANÉDA | Maisons en Périgord  11 rue du 4 Septembre 24290 MONTIGNAC-LASCAUX  05.53.51.95.23 |

Les parties ont signé le mandat de vente, inscrit au registre des mandats, dont la date et le numéro sont rappelés ci-dessus, ainsi que l'adresse du bien à vendre.

Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente, notamment en matière de prix.

En conséquence, les parties conviennent de modifier le prix des biens à vendre, et le cas échéant, certains éléments secondaires du mandat, à l'exclusion de toutes modifications des caractéristiques essentielles du mandat (sa durée, ... ).

Nouveau prix de vente :

Le mandant et le mandataire arrêtent le nouveau prix de vente qui sera par conséquent proposé à la somme indiquée ci-après :

113 000 €

Rémunération du mandataire:

En cas de réalisation , la rémunération du mandataire sera de

6 500 €

Ces modifications entrent en vigueur à la date de signature du présent avenant qui devra être annexé au mandat d'origine.

Rayés nuls ............mots ..................... lignes

Fait, à............... ................................. le ................................. en double exemplaire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le mandant**  signature précédée de la mention manuscrite  "lu et approuvé bon pour avenant au mandat d'origine" | **Le mandataire**  signature précédée de la mention manuscrite  "lu et approuvé avenant au mandat d'origine accepté" |
|  |  |